

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE

DE

SAINT-DIE-DES-VOSGES

EXTRAIT

du Registre des Actes de l'Administration Municipale

de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

ARR 02CDS-12-35

**ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAISON MOSAIQUE SITUEE 11 RUE
D'ORTIMONT**

Le Maire de la Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier des Palmes Académiques, Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le Code de la Construction et d'Habitation – deuxième partie Livre I Titre II – Sécurité et
Protection contre l'Incendie – Chapitre II – Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les
immeubles recevant du public, articles R 123-1 à R-123-55,

VU le passage de la commission de sécurité en date du 28 Septembre 2012,

CONSIDERANT que cette autorisation est utile au pétitionnaire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Confirme l'ouverture de la Maison Mosaïque, située 11 rue d'Ortimont - 88100 –
SAINT-DIE-DES-VOSGES » - 4^{ème} Catégorie – Type J, à compter du 28 septembre 2012.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois devant le
Tribunal Administratif de Nancy à dater de sa notification.

Article 3 : Le Directeur des Services de la Mairie et le Commandant de Police sont chargés,
chacun à ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 01 Octobre 2012

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal
Chargé de la Commission de sécurité




Daniel CHRISTOPHE